



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 14 janvier 2019 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter et offrir les meilleurs voeux du conseil à Mme Margarit Malone qui a célébré son 100^e anniversaire de naissance aujourd'hui.
- 10.05** Féliciter et offrir les meilleurs voeux du conseil à Mme Maria Donato et M. Franco Donato qui célébreront leur 50^e anniversaire de mariage le 18 janvier.

CONDOLÉANCES

- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à Mme Viviane Buende Kwemo, membre du comité consultatif d'urbanisme, à la suite du décès de son père M. Étienne Buende Kabiwale survenu le 21 décembre 2018.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Gilles Pilon à la suite de son décès survenu le 29 décembre 2018.

PROCÈS-VERBAL

- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2018.
- 10.09** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018.
1182363111

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT DE CONSTRUCTION, D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

- 20.01** Approuver l'entente intervenue avec Métro Média relativement à la tarification 2019 pour les publications de l'arrondissement et autoriser une dépense maximale de 89 000 \$, taxes incluses, à cet effet.
1190577001

20.02 Autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, au chalet du parc Jeannotte situé au 500, rue Laplante.

1190269002

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.03 Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la recherche et la rédaction de L'histoire des rapides de Lachine dans le cadre du programme No 3 soutien à la création et production artistique.

1186818090

30 – Administration et finances

ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

30.01 Adhérer au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal et accepter l'offre de service du Service de la diversité sociale et des sports pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

1187551025

ÉVÈNEMENT

30.02 Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la fête de la pêche 2019.

1187551024

30.03 Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 2 février 2019 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois et à vendre des boissons alcooliques dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 3 février 2019 en cas de mauvais temps.

1187551026

REDDITION DE COMPTES

30.04 Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2018.

1193035001

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

40.01 Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un centre de la petite enfance sur le lot no 2 926 456 et abrogeant le règlement LAS-0006.

1182363096

40.02 Ce règlement autorise l'ajout d'un second bâtiment principal au centre de la petite enfance existant sur le lot numéro 2 926 456 et exploité par le Cégep André-Laurendeau. Le règlement fixe les paramètres d'implantation (superficie, profondeur et frontage) et du bâtiment (marges, étages permis, hauteur, superficie minimale, largeur minimale, coefficient d'occupation au sol, rapport bâtiment-terrain) pour le nouveau CPE désormais composé de deux bâtiments principaux. Ce nouveau règlement abroge et remplace le règlement LAS-0006 qui portait sur l'implantation du centre de la petite enfance d'origine.

ADOPTION

40.03 Adopter le règlement LAS-0122 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement. Un registre se tiendra du 28 janvier au 1er février.
1186152022

40.04 Adopter le règlement LAS-0123 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement.
1186152023

40.05 Adopter le règlement LAS-0124 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement.
1186152024

40.06 Adopter le règlement LAS-0125 autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Un registre se tiendra du 28 janvier au 1er février.
1186152025

40.07 Adopter le règlement LAS-0126 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson.
1186152026

40.08 Adopter le règlement LAS-0127 autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.
1186152027

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.09 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. no LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de 4 fenêtres et la modification de 2 pilastres en béton d'une habitation bifamiliale située aux 7563 et 7565, boul. LaSalle
1182363112

40.10 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. no LAS-0014, afin de permettre la modification de la vitrine commerciale située au niveau du sol par une fenêtre, le changement de revêtement de vinyle pour un revêtement de panneaux métalliques et l'aménagement d'un accès latéral d'une habitation trifamiliale située aux 520 à 524, 90e Avenue
1182363113

40.11 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. no LAS-0014, afin de permettre la modification

des façades et le réaménagement du stationnement d'un bâtiment commercial situé au 7610,
boul. Newman

1182363114

40.12 Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. no LAS-0014, afin de remplacer en partie le revêtement d'un mur d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 55, 5e Avenue

1182363115

40.13 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de novembre 2018

1182363110

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

1196456001

60 – Information

60.01 Dépôt de documents – rapports de la Direction de l'aménagement urbain

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1182363111

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 13:46

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363111**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-12-19



Dossier # : 1190577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente intervenue avec Métro Média / 10684210 Canada inc. relativement à la tarification 2019 pour les publications de l'arrondissement et autoriser une dépense maximale de 89 000 \$, taxes incluses, à cet effet.

D'approuver l'entente intervenue avec Métro Média / 10684210 Canada inc. relativement à la tarification 2019 pour les publications de l'arrondissement et d'autoriser une dépense maximale de 89 000 \$, taxes incluses, à cet effet.

Il s'agit d'une enveloppe globale qui est réparti entre les divers postes comptables identifiés qui sont traités comme un vase communicant afin de répondre aux besoins opérationnels en évolution constante.

Signé par Normand TROTTIER **Le** 2019-01-09 15:50

Signataire :

Normand TROTTIER

Directeur
LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1190577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente intervenue avec Métro Média / 10684210 Canada inc. relativement à la tarification 2019 pour les publications de l'arrondissement et autoriser une dépense maximale de 89 000 \$, taxes incluses, à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, l'arrondissement publie de l'information à l'intention de la population sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0307 - 9 juillet 2018 - Autoriser l'entente de tarification 2018 avec Métro Média /10684210 Canada inc.

CA17 20 0657 - 18 décembre 2017 - Approuver une dépense maximale de 109 000 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Chaque année, l'arrondissement conclut une entente avec Métro Média / 10684210 Canada inc. pour les tarifs de ses publications.

L'entente est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

JUSTIFICATION

Le Messenger LaSalle est le seul hebdomadaire francophone desservant le territoire de LaSalle. C'est donc à cette publication que la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs a recours pour l'achat de pages publicitaires faisant la promotion des activités de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 89 000 \$, taxes incluses, vise à combler les divers besoins en publication de l'arrondissement, soit :

- Publications de divers avis publics et obligations municipales telles que l'adoption de règlements, la convocation à des assemblées publiques, etc.

- Publications relatives aux divers services et activités culturelles, sportives, de loisirs, heures d'ouverture, campagnes de sensibilisation, etc.

Il s'agit d'une enveloppe globale qui est répartit entre divers postes comptables traités comme un vase communicant afin de répondre aux besoins opérationnels en évolution constante.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Isabelle LAZURE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Luce DOYON, 7 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-01-04



Dossier # : 1190269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, au Chalet du parc Jeannotte situé au 500, rue Laplante.

D'autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, au Chalet du parc Jeannotte, situé au 500 rue Laplante.

Signé par Normand TROTTIER **Le** 2019-01-09 15:53

Signataire :

Normand TROTTIER

Directeur

LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1190269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, au Chalet du parc Jeannotte situé au 500, rue Laplante.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle des immeubles de la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle a déposé une demande de projet pour améliorer l'accessibilité universelle du chalet du parc Jeannotte, situé au 500 rue Laplante.

Ce projet soumis par l'arrondissement de LaSalle a été retenu par le Comité mixte en accessibilité universelle de la Ville de Montréal, formé de représentants du milieu associatif et de représentants du SGPI. Parmi toutes les demandes provenant des divers arrondissements de la Ville, le Comité exécutif a donné suite à cette recommandation lors de la séance du 5 novembre 2014. Dès lors, un montant budgétaire a été alloué à même l'enveloppe dédiée au volet 2014 de l'accessibilité universelle des immeubles.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'autoriser, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à réaliser les travaux reliés au projet retenu dans le cadre du volet 2014 du Programme d'accessibilité universelle, soit celui pour le chalet du parc Jeannotte situé au 500, rue Laplante.

Il est entendu que ce projet sera réalisé par le SGPI en collaboration avec la Direction des travaux publics / Division des immeuble et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de LaSalle, afin notamment de minimiser les inconvénients reliés aux divers travaux pour les occupants et les utilisateurs de l'immeuble.

Il est également entendu que la dépense pour le coût des travaux et les autres coûts associés au projet seront entièrement assumés par la Ville- Centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1658 - 5 novembre 2014 - Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers

arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets 2014).

DESCRIPTION

Ce projet corrigera les principales problématiques d'accessibilité de cet immeuble et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'amélioration qu'offre l'édifice concerné.

L'envergure des travaux du projet se résume comme suit :

- Amélioration de l'entrée principale;
- Amélioration des salles de toilettes;
- Amélioration de la circulation intérieure;
- Amélioration de la circulation extérieure;
- Amélioration de la signalisation;
- Réalisation de travaux connexes.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Location de roulottes.

JUSTIFICATION

Les travaux du parc Jeannotte ont pour objectif de rendre le chalet accessible universellement pour les usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Février 2019

Fin des travaux : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gaétan LAROCHELLE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Gaétan LAROCHELLE, 9 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-09

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1186818090

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la recherche et la rédaction de L'histoire des rapides de Lachine dans le cadre du programme No 3 soutien à la création et production artistique.

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la recherche et la rédaction de L'histoire des rapides de Lachine dans le cadre du programme No 3 : soutien à la création et production artistique.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Normand TROTTIER
Directeur
LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818090

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à la Société historique Cavalier-de-LaSalle pour la recherche et la rédaction de L histoire des rapides de Lachine dans le cadre du programme No 3 soutien à la création et production artistique.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de recherche et de rédaction sur l'histoire des rapides de Lachine mené par l'historien Denis Gravel vise à ajouter des chapitres encore non explorés sur l'écologie, les sanctuaires d'oiseaux et les enjeux environnementaux à travers le temps. La deuxième étape sera l'édition d'un livre qui sera disponible en version papier et version numérique. Ce livre abondamment illustré sensibilisera les LaSallois et les Montréalais à l'évolution historique du secteur du parc des Rapides, des îles des Rapides et du fleuve Saint-Laurent.

La clientèle visée touche toutes les personnes de 7 à 97 ans, notamment les élèves du primaire, du secondaire, les étudiants du collégial et de l'université. Les enseignants y trouveront matière à peaufiner leurs cours liés aux sciences humaines et sociales. Il s'adresse également aux touristes qui souhaitent mieux connaître cette partie de l'île de Montréal. Nous constatons que nous n'avons que très peu de sources d'informations sur l'histoire des rives du Saint-Laurent à la hauteur de LaSalle. L'histoire porte également sur les dimensions écologiques du parc des Rapides qui est un sanctuaire pour les oiseaux. Les questions environnementales seront abordées dans ce livre qui deviendra un ouvrage de référence.

Les rapides de Lachine représentent un sujet qui dépasse les limites de notre territoire. Ils font partie de l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada. Nous sommes convaincus que la publication éventuelle du livre suscitera l'intérêt non seulement sur le plan local, mais aussi à l'extérieur des limites de l'arrondissement de LaSalle.

Des exemplaires de cette nouvelle publication seront disponibles à l'Octogone et à la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny à Verdun (salle Canadiana), en plus des dépôts officiels aux bibliothèques des gouvernements du Québec et d'Ottawa. Verdun et LaSalle sont situés à proximité des rapides de Lachine, il importe que les deux bibliothèques soient dépositaires de ces livres.

Le livre dans ses deux versions deviendra un outil privilégié pour mieux faire connaître les rives de LaSalle, une zone très prisée par les Montréalais et les LaSallois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Toute la recherche fera l'objet d'un manuscrit qui sera remis à la fin du processus. L'écologie, le sanctuaires d'oiseaux et les enjeux environnementaux font partie de la recherche de M. Gravel.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme No 3 : Soutien à la création et production artistique. Une contribution de 3 000 \$ qui représente le maximum de 60 % des dépenses admissibles.

La Société historique Cavelier-de-LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

L'organisme devra déposer un rapport démontrant l'utilisation des fonds à la fin du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 3 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recherche des sources primaires et secondaires : janvier – mai 2019

Rédaction d'un manuscrit : mai et septembre 2019

Dépôt du manuscrit : fin septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Société historique Cavelier-de-LaSalle est un organisme reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et est donc éligible à une subvention dans le domaine soutien à la création et production artistique (programme No 3).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOUTIN
coordonnateur(trice) en loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-28

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1187551025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal et accepter l'offre de service du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

D'adhérer au plan d'action proposé par le SDSS;

D'accepter l'offre à venir du SDSS pour la gestion du projet visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

S'engager à maintenir en bon état et en conformité avec la réglementation en vigueur les clôtures extérieures faisant l'objet d'une réfection dans le cadre du programme de mise aux normes des installations aquatiques

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-01-04 10:12

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1187551025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal et accepter l'offre de service du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2018, la Direction générale a mandaté le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour dresser un diagnostic de l'état des clôtures de l'ensemble du parc immobilier aquatique extérieur de la Ville.

Lors de son analyse, le SDSS a relevé la nécessité de mise aux normes du grillage à mailles de chaîne de certaines clôtures ceinturant les piscines et les pataugeoires. À la lumière de ces faits, le SDSS a élaboré un plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures d'ici le début de la saison 2019.

À la lumière de ces faits, le SDSS a élaboré un plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures d'ici le début de la saison 2019.

Dans le cadre de ce plan d'action :

- le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) agit à titre de gestionnaire du plan d'action (service requérant). Il a notamment pour responsabilités de mettre en application et de gérer le plan d'action ainsi que de s'assurer du respect des objectifs de celui-ci.
- La surveillance du chantier est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). À titre de gestionnaire de projets (service exécutant), le SGPVMR s'occupe notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à la réalisation des projets.
- l'arrondissement participe à la coordination et au développement du projet à titre de gestionnaire et responsable des installations aquatiques extérieures.

La réalisation des travaux est prévue entre le 18 février et le 3 mai 2019. Une enveloppe budgétaire de l'ordre de 2,0 M\$, NET de ristournes, est prévue pour la mise en œuvre du plan d'action via le PTI du Programme de mise aux normes des équipements aquatiques.

Cette enveloppe inclut les contingences et les incidences aux contrats.

Par ailleurs, le conseil municipal approuvera au début de l'année 2019, l'offre de service entre le SDSS et les arrondissements relativement à la gestion et la réalisation des projets de mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0703 28 mai 2018 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques.

CM13 0340 23 avril 2013 Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement de LaSalle doit adopter une résolution qui confirme son adhésion à celui-ci ainsi que son accord sur l'article 85 de la Charte de Montréal. L'adhésion implique que l'arrondissement :

- adhère au plan d'action proposé par le SDSS;
- accepte l'offre du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour la gestion du projet visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).
- s'engage à maintenir en bon état et en conformité avec la réglementation en vigueur les clôtures extérieures faisant l'objet d'une réfection dans le cadre du programme de mise aux normes des installations aquatiques

La mise en œuvre du plan d'action proposé par le SDSS implique la réalisation de travaux de mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal.

Afin de limiter l'impact sur l'offre de service, il est prévu que les travaux se réaliseront majoritairement pendant la saison hivernale. Toutefois, en raison de la nature des travaux à effectuer, il est possible que le grillage de certaines clôtures doive être remplacé pendant la période régulière d'activités. Si tel est le cas, des mesures de mitigations seront mises en place afin de minimiser l'impact sur l'offre aux citoyens. Ces mesures seront définies avec l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Selon l'article 22 du *Règlement sur la sécurité des bains publics B-1.1, r-11 (S-3 r.3)*, l'ouverture des mailles devrait être d'au plus de 38 mm. Ce qui n'est pas toujours le cas. Cela vient du fait que la majorité des piscines extérieures ont été construites avant l'adoption de la nouvelle réglementation, le 31 août 1977.

Bien que l'article 25 du *Règlement sur la sécurité des bains public ("Règlement")* rend inapplicables certaines normes de sécurité y étant prévues à des piscines construites avant le 31 août 1977. Les normes concernées par cette exclusion n'incluent pas celles de l'article 22 du Règlement, lequel porte sur les clôtures. Les clôtures construites avant la publication de la nouvelle réglementation ne bénéficient donc pas d'un droit acquis.

Si rien n'est fait, la Ville n'agit pas en «bon père de famille» et s'expose à des poursuites. De plus, certaines des installations aquatiques pourraient se voir dans l'obligation de fermer temporairement suite à l'émission d'un avis de non-conformité par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ce qui aura des répercussions sur l'offre de services aux citoyens.

Comme les travaux seront exécutés dans des parcs qui relèvent de la compétence des arrondissements, les conseils arrondissements devront déléguer au SDSS la réalisation du projet visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, en acceptant la fourniture de ce service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis pour la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures sont prévus au PTI 2018-2020 du SDSS. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Sans ce financement, les arrondissements pourraient difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures.

Le financement par la Ville couvrira entièrement les coûts des travaux et s'appliquera spécifiquement et uniquement aux coûts reliés à la mise aux normes des clôtures et à la remise en état des lieux (réfection des surfaces adjacentes, gazonnement, etc.).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec les orientations du Plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal. De ce fait, il vise à améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas autoriser l'offre de service aux arrondissements aura pour conséquence de reporter les travaux de mise aux normes des clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures. La saison de baignade estivale 2019 de ses installations aquatiques municipales serait ainsi compromise, ce qui aurait un impact majeur sur l'offre de services au Montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 5 novembre 2018 - Lancement de l'appel d'offres;
- 27 novembre 2018 - Ouverture des soumissions;
- 31 janvier 2019 - Octroi du contrat;
- 18 février 2019 - Début des travaux;
- 18 février au 3 mai 2019 - Exécution des travaux dans les divers arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Jasmin CORBEIL, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture :

Christianne CYRENNE, 3 janvier 2019
Christine LAGADEC, 3 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-01-03



Dossier # : 1187551024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fête de la pêche 2019.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fête de la pêche 2019.

De désigner Marie-Annick Lussier comme responsable du dépôt de la demande.

De permettre aux résidents de pêcher gratuitement et sans permis de pêche le samedi 7 juin 2019.

D'attester que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-01-03 16:53

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1187551024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fête de la pêche 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement participe à ce programme depuis plusieurs années, soit de 1998 à 2001 et de 2004 à 2018. La Fête de la pêche a toujours été très populaire auprès des LaSallois, car elle offre la possibilité de pêcher sans permis cette journée-là et de participer à d'autres activités d'animation gratuites, entre autres destinées aux jeunes. Certains participants peuvent provenir d'arrondissements avoisinants.

La Fête de la pêche au Québec se déroulera dans plusieurs régions durant la fin de semaine du 7 au 9 juin 2019. Cette fête englobe un volet destiné à la relève, soit le programme Pêche en herbe offert aux 9 à 12 ans désireux de s'initier à la pêche sportive. Le programme **PÊCHE EN HERBE** est une présentation de la Fondation de la faune du Québec, avec le soutien de son principal partenaire, Canadian Tire, et en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Grâce au soutien de la Fondation de la faune du Québec, les jeunes sont invités à passer une journée près d'un plan d'eau où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche, le respect de l'environnement et des notions de sécurité. Les enfants qui participent aux ateliers de formation donnés par Héritage Laurentien se voient remettre une canne à pêche, commanditée par Canadian Tire, ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans en plus d'une brochure éducative sur la pêche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0014 (1186818003) adoptée le 15 janvier 2018 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fête de la pêche 2018.

Résolution CA17 20 0080 (1166818113) adoptée le 6 février 2017 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la Fête de la pêche 2017.

Résolution CA16 20 0024 (1156818125) adoptée le 11 janvier 2016 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la fête de la pêche 2016.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social veut organiser à nouveau une fête de la pêche pour sensibiliser la population laSalloise et surtout les jeunes de 9 à 12 ans à la pêche sportive. Pour réaliser cette activité, il faut ensemercer le petit bassin. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre le Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, volet Ensemencement estival qui vise à favoriser la prise de poisson lors d'une activité de pêche. En 2018, 5 475 truites arc-en-ciel stériles ont été déposées dans le petit bassin pour une valeur de 10 950 \$. Cette activité exige de permettre aux résidents de pêcher gratuitement et sans permis de pêche le samedi 8 juin 2019.

En offrant cette activité, l'arrondissement atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

JUSTIFICATION

La présence du petit bassin au parc des Rapides, le fort potentiel d'animation qu'offre le parc, le potentiel pédagogique d'Héritage Laurentien et la possibilité d'obtenir un soutien financier pour ensemercer le bassin permettent à l'arrondissement d'offrir une activité unique d'initiation à la pêche sportive aux jeunes de 9 à 17 ans. Pour cette fête de la pêche, l'arrondissement bénéficie également du soutien de la Fondation de la faune du Québec qui commandite les cannes à pêche par l'entremise d'une entreprise locale, soit Canadian Tire.

L'ensemencement est fait avec de la truite arc-en-ciel stérile. Toutefois, le Ministère se réserve le droit d'exiger le remplacement de la truite arc-en-ciel, espèce ensemencée à LaSalle depuis 1998, par les deux autres espèces admissibles, soit l'omble de fontaine ou la truite brune. Cependant ces deux dernières espèces ont peu de chance de survie compte tenu de la capacité d'oxygénation du bassin et de sa température élevée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'achat des poissons est estimé à 10 950 \$, taxes incluses. L'arrondissement a reçu une aide financière de 7 300 \$ de la fondation de la faune du Québec en 2018 dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

L'estimation des coûts supplémentaires en personnel cols blancs pour cette journée est de 1 100 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'initiation offerte aux jeunes, entre autres à travers les outils pédagogiques disponibles, est un investissement pour la protection de la nature et l'avenir de la pêche sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de la Fête de la pêche sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 3 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-12-21



Dossier # : 1187551026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 2 février 2019 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois et à vendre des boissons alcooliques dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 3 février 2019 en cas de mauvais temps.

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 2 février 2019 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois. L'activité sera remise au 3 février 2019 en cas de mauvais temps.

D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-01-07 10:34

Signataire :

Pierre DUPUIS

 Directeur
 LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
 administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1187551026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 2 février 2019 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois et à vendre des boissons alcooliques dans le parc Hayward à cette occasion. L'activité sera remise au 3 février 2019 en cas de mauvais temps.

CONTENU

CONTEXTE

La Classique hivernale des Anciens de LaSalle est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu en tant qu'associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle.

Les Anciens de LaSalle sollicitent un soutien technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Classique hivernale des Anciens de LaSalle à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward le samedi 2 février 2019. L'activité sera remise au 3 février 2019 en cas de mauvaise température.

Cette année marquera la 7^e édition du tournoi de hockey et l'arrondissement de LaSalle a toujours soutenu l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0016 (1186818001) adoptée le 15 janvier 2018 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 3 février 2018 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes laSallois. L'activité sera remise au 4 février 2018 en cas de mauvais temps. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Résolution CA16 20 0703 (1166818104) adoptée le 5 décembre 2016 : D'autoriser Les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2017 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance et des organismes de la région. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcooliques dans le parc Hayward à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Résolution CA15 20 0656 (1156818109) adoptée le 2 novembre 2015 : De

permettre au club Les Anciens de LaSalle de tenir la Classique hivernale qui aura lieu à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 12 décembre 2015 au profit de la Fondation du Canadien pour l'enfance (1 000 \$) et des organismes de la région. L'activité sera remise au 13 décembre 2015 en cas de mauvaise température. D'autoriser Les Anciens de LaSalle à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion. D'accorder une subvention estimée à 1 700 \$ sous forme de gratuité pour les services, les équipements et la location de glace requis.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Classique hivernale des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille 26 équipes qui proviennent des ligues adultes et du hockey mineur de LaSalle.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec le responsable des arénas et des bâtiments pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward les 2 et 3 février 2019;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des gardiens de parc.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcooliques à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge du parc Hayward afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours accordé à l'organisme le droit de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures. Aucune perception de frais d'entrée durant cet événement.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, animation, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 5 000 \$. Les revenus sont évalués à 9 000 \$, provenant principalement des frais d'inscription.

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie. L'organisateur de l'événement, les Anciens de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis 5 ans, la Classique hivernale des Anciens de LaSalle accueille plus de 300 joueurs jeunes et adultes et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles (21 750 \$ en 2018) à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention sous forme de gratuités de 2 200 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de la patinoire Bleu, Blanc, Bouge ainsi que le personnel supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à l'activité physique et les saines habitudes de vie depuis de nombreuses années. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et sur la vente et le service de boissons alcooliques.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2019-01-07



Dossier # : 1193035001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2018.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre 2018 au 31 décembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2018.

Signé par Normand TROTTIER **Le** 2019-01-09 17:58

Signataire :

Normand TROTTIER

Directeur
LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

IDENTIFICATION

Dossier # :1193035001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 octobre au 26 novembre 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2018 entérinés par le conseil d'arrondissement CA18 200 584.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2019-01-09



Dossier # : 1182363096

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0006

AVIS DE MOTION est donné par *** de la présentation à une séance subséquente du conseil du projet de règlement numéro LAS-0120 autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement numéro LAS-0006.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2018-10-26 07:29

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363096

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un centre de la petite enfance sur le lot numéro 2 926 456 et abrogeant le règlement no LAS-0006

CONTENU

CONTEXTE

Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un conseil d'arrondissement peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance (CPE) ou de garderie. Cette disposition de la loi fut utilisée dans le cas du CPE André-Laurendeau situé au 1351, rue Lapierre en 2002. Elle a permis d'implanter une garderie dans un bâtiment distinct sur le lot numéro 2 926 456 appartenant au C.É.G.E.P André-Laurendeau. Ce CPE accueille aujourd'hui 80 enfants.

Afin de répondre aux besoins, le CPE André-Laurendeau souhaite construire un deuxième bâtiment qui accueillerait 44 enfants (dont 10 poupons âgés de 18 à 59 mois). Cette deuxième installation serait également gérée par le CPE André-Laurendeau. Les places seraient réservées exclusivement à la clientèle du C.É.G.E.P. André-Laurendeau (étudiants, enseignants et travailleurs).

Le CPE offrirait des services de garde à temps complet ou à temps partiel. De plus, le projet se distingue, car il sera réalisé en partenariat avec les programmes de "Technique d'éducation à l'enfance" et de "Soins infirmiers" offerts par le C.É.G.E.P. André-Laurendeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA02 200632

LAS-0006-1, Règlement amendant le règlement numéro LAS-0006 visant à autoriser un centre à la petite enfance sur une partie du lot numéro 1449596
4 novembre 2002

CA02 200399

LAS-0006, Règlement visant à autoriser un centre à la petite enfance sur une partie du lot numéro 1449596
2 juillet 2002

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement vise à:

1. Autoriser un CPE sur le lot numéro 2 926 456;

2. autoriser deux (2) bâtiments sur le lot numéro 2 926 456;
3. fixer les paramètres d'implantation de ceux-ci;
4. fixer les paramètres du terrain (superficie minimale, profondeur minimale, frontage minimal);
5. fixer les paramètres du bâtiment (marges, nombre d'étage, hauteur, superficie minimale, largeur minimale);
6. fixer les rapports du coefficient d'occupation du sol et du rapport bâtiment/terrain;
7. fixer le nombre de cases de stationnement requises;
8. fixer le nombre d'espaces de chargement requis;
9. abroger l'ancien règlement applicable.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. Les besoins en place de garderie sont importants dans l'arrondissement;
2. le projet est compatible avec le milieu d'insertion;
3. le projet profitera des installations existantes;
4. le projet favorise la formation de la relève grâce au partenariat avec les programmes de Technique d'éducation à l'enfance et de Soins infirmiers offerts par le C.É.G.E.P. André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Projet conforme à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.
- À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-10-25



Dossier # : 1186152022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0122 intitulé « *R èglement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 08:40

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Adoption: 14 janvier
Registre du 28 janvier au 1er février de 9h à 19h
Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 4 février
Approbation du ministère
Entrée en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, arénas, Hôtel de Ville, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuel et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.
Projet Investi Sous-projet Crédits
56700 19-56700-000 2 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du janvier 2019.
Tenue d'un registre.
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Octroi des contrats à partir du mois d'avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1186152023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0123 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:41

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Adoption: 14 janvier
Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 18 janvier
Approbation du ministère
Entrée en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement : travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantation d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents.

La somme de 2 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.
Projet Sous-projet Crédits
34210 19-34210-000 2 000 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019

Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1186152024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0124 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:41**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Adoption: 14 janvier
Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 18 janvier
Approbation du ministère
Entrée en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2019 et pourraient se terminer en 2020.

La somme de 3 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$.
Projet Sous-projet Crédit
55700 19-55700-000 3 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019

Fin des travaux : décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1186152025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0125 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:40**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Avis de motion: 10 décembre
Adoption: 14 janvier
Registre 28 février au 1er février de 9h à 19h
Envoi au Ministère des affaires municipales et de l'habitation: 4 février
Approbation du ministère
Avis d'entrée en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON

Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1186152025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un Quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Les travaux consisteront à la réfection majeure de ce bâtiment de l'arrondissement afin de créer un pôle culturel dans l'arrondissement de LaSalle.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 8 650 000 \$ pour le volet "bâtiment" pour le projet "Quartier culturel".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du janvier 2019.

Tenue d'un registre.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1186152026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0126 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:40**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

- Avis de motion 10 décembre
- Adoption 14 janvier
- Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 18 janvier
- Approbation du MAMH
- Entrée en vigueur du règlement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues situées près du futur Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming\parc Stinson. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2019 et pourraient se terminer en 2020.

La somme de 150 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 150 000 \$ pour le volet "PRR" pour le projet "Quartier culturel".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019
Fin des travaux : décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1186152027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0127 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:40**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

- Avis de motion 10 décembre
- Adoption 14 janvier
- Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation 18 janvier
- Approbation du MAMH
- Entrée en vigueur

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1186152027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement situés dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson : travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de plantation d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents. La somme de 1 500 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 1 500 000 \$ pour le volet "parcs" pour le projet "Quartier culturel".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019

Fin des travaux : décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1182363112

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de 4 fenêtres et la modification de 2 pilastres en béton d'une habitation bifamiliale située aux 7563 et 7565, boul. LaSalle

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001463569), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de quatre (4) fenêtres et la modification de deux (2) pilastres en béton d'une habitation bifamiliale située aux 7563 et 7565, boul. LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 13:47

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363112

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de 4 fenêtres et la modification de 2 pilastres en béton d'une habitation bifamiliale située aux 7563 et 7565, boul. LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à agrandir quatre ouvertures afin d'avoir les mêmes dimensions de fenêtres que le bâtiment qui lui est jumelé et à modifier les deux pilastres en béton. Le requérant désire aussi modifier toutes ses fenêtres, passant du type coulissant à un type à battant.

Les quatre ouvertures modifiées passent de 4'-6" à 5'-5" de hauteur. Il s'agit des quatre fenêtres formant le coin du bâtiment, séparées par un pilastre en béton qui sera aussi modifié afin respecter la hauteur des fenêtres. L'agrandissement des ouvertures permet de garder une symétrie avec le voisin qui lui est jumelé. Sur la façade latérale droite, on agrandit aussi les deux fenêtres au coin du pilastre afin de garder la symétrie avec la façade principale.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001463569), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de quatre (4) fenêtres et la modification de deux (2) pilastres en béton d'une habitation bifamiliale située aux 7563 et 7565, boul. LaSalle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

Ø **Considérant** que le projet permet de préserver la valeur patrimoniale des bâtiments typiques tout en respectant les qualités originales dans chaque cas;
Ø **Considérant** que le projet permet de respecter les proportions des façades uniformisant les ouvertures entre deux bâtiments jumelés ;
Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER

Le : 2018-12-19

C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Dossier # : 1182363113

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la vitrine commerciale située au niveau du sol par une fenêtre, le changement de revêtement de vinyle pour un revêtement de panneaux métalliques et l'aménagement d'un accès latéral d'une habitation trifamiliale située aux 520 à 524, 90e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001460378), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification de la vitrine commerciale située au niveau du sol par une fenêtre, le changement de revêtement de vinyle pour un revêtement de panneaux métalliques et l'aménagement d'un accès latéral d'une habitation trifamiliale située aux 520 à 524, 90^e Avenue.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 13:47

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363113

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification de la vitrine commerciale située au niveau du sol par une fenêtre, le changement de revêtement de vinyle pour un revêtement de panneaux métalliques et l'aménagement d'un accès latéral d'une habitation trifamiliale située aux 520 à 524, 90e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise à modifier un espace situé au niveau du sol d'une vocation commerciale à résidentielle. La demande vise à modifier une vitrine commerciale située au niveau du sol, en une fenêtre de type résidentiel de plus petite taille, du côté gauche de la façade. Ensuite, à remplacer le revêtement de lattes blanches de vinyle pour un panneau métallique de couleur gris pâle et qui serait installé verticalement (tel que la marque Panfab, PL-700, ou équivalent). De plus, un accès sur la façade latérale gauche du bâtiment serait ajouté pour accéder au logis situé au niveau du sol.

Le propriétaire désire convertir en logement pour personne à mobilité réduite l'espace situé au niveau du sous-sol, d'où l'importance de l'accès direct situé sur le côté. La modification de la vitrine permet d'équilibrer la façade principale avec une fenêtre.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001460378), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification de la vitrine commerciale située au niveau du sol par une fenêtre, le changement de revêtement de vinyle pour un revêtement de panneaux métalliques et l'aménagement d'un accès latéral d'une habitation trifamiliale située aux 520 à 524, 90^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les interventions assurent l'intégration du bâtiment dans le secteur;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;
- Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;
- Ø **Considérant** que les modifications permettent d'équilibrer la façade;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (autres secteurs);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-19

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363114

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades et le réaménagement du stationnement d'un bâtiment commercial situé au 7610, boul. Newman

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003001474021), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades et le réaménagement du stationnement d'un bâtiment commercial situé au 7610, boul. Newman.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 13:48

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363114

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades et le réaménagement du stationnement d'un bâtiment commercial situé au 7610, boul. Newman

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à modifier les façades d'un établissement commercial ainsi que l'aménagement du terrain pour accueillir un établissement de restauration rapide. Le bâtiment est actuellement occupé par un dépanneur. 18 cases de stationnement sont aménagées pour son terrain. La modification du bâtiment va permettre d'accueillir un restaurant A&W. De plus, il est prévu d'inclure un service à l'auto et 24 cases de stationnement.

Les changements au niveau des façades consistent à modifier les ouvertures (taille, disposition et superficie) et à modifier tous les parements sur les quatre façades. Les parements choisis sont : un bloc architectural 8x16 de couleur gris (tel que la couleur Moostone, ou équivalent), une brique de format max brune (tel que la marque Brampton brick, couleur Regency brown, ou équivalent), une brique de couleur blanche, un revêtement métallique de couleur orange et un revêtement d'aluminium (tel que la couleur aluminium anodisé, ou équivalent).

Le requérant propose de bonifier l'aménagement paysager, de fermer une entrée charretière et installer une clôture anti-bruit le long de la ligne arrière du terrain.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003001474021), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des façades et le réaménagement du stationnement d'un bâtiment commercial situé au 7610, boul. Newman.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le projet permet de bonifier l'aménagement du terrain;
- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les interventions assurent l'intégration du bâtiment dans le secteur;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;
- Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (autres secteurs);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-19

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363115

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de remplacer en partie le revêtement d'un mur d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 55, 5e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001475208), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de remplacer en partie le revêtement d'un mur d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 55, 5^e Avenue.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 14:21

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363115

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de remplacer en partie le revêtement d'un mur d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 55, 5e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer une partie du revêtement sur une façade arquée au coin de la rue Édouard et de la 4^e Avenue. Il s'agit de l'école Allion, l'un des cinq bâtiments conçus par l'architecte Beauchamps, qui compose un ensemble d'intérêt patrimonial au cœur du Village des Rapides. Le bâtiment est en mauvais état et présente des risques pour les passants de la rue. Le requérant souhaite faire la réfection d'une partie de la façade afin de sécuriser le bâtiment.

Actuellement, une partie de la brique s'est détachée de la façade. Il s'agit de remplacer la brique par la même, de format métrique modulaire (MTM), de couleur beige (telle que la marque Meridian Brick ou équivalent). De plus, les travaux consistent aussi à rénover la structure des fenêtres afin d'assurer la sécurité et la pérennité de la façade. L'intervention permet de restaurer la façade de cet immeuble d'intérêt patrimonial sans en modifier ses caractéristiques architecturales.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001475208), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de remplacer en partie le revêtement d'un mur d'un bâtiment communautaire institutionnel situé au 55, 5^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 12 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø **Considérant** que le projet permet de préserver la valeur patrimoniale du bâtiment tout en n'altérant pas les caractéristiques d'origine;
- Ø **Considérant** que le projet permet de préserver les proportions de la façade;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-12-19



Dossier # : 1182363110

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de novembre 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de novembre 2018 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 13:45

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363110

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de novembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels:

- 1182363005
- 1182363020
- 1182363046
- 1182363047
- 1182363069
- 1182363080
- 1182363095
- 1182363099

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de novembre 2018 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

- Coût de base pour permis : 25 \$ X 28 certificats = 700 \$
- Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 37 899 \$

Total : = 38 599 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-12-12



Dossier # : 1196456001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-01-09 08:39

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1196456001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-01-08